

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**

**Séance du 22 janvier 2018 à 18 h 30**

**\*Compte rendu sommaire\***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Séance du lundi 22 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 10 **Absents** : 4 **Votants** : 11

**Présents** : Carlos BAPTISTA, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Holger GIERSCHE, Sandrine GINIER, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Roland REYSZ, Jean-François SABOUL.

**Absents non représentés** : Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ.

**Absents excusés et représentés** : Yves BOUCHET par Sandrine GINIER, Patrick MEYERE.

Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

**Le Conseil municipal**

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 21 novembre 2017 qui est approuvé à l'unanimité. L'approbation du compte-rendu du 18 décembre 2017 est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour, la convention pour le spectacle en langue d'oc ainsi que la proposition de motion du collectif de défense des services de La Poste. La modification de l'ordre de jour est acceptée à l'unanimité.

**1- Autorisation budgétaire spéciale pour dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans l'attente du vote du budget, la commune peut décider d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. A ce titre il propose de voter les crédits nécessaires au mandatement des opérations suivantes :

Camion de voirie : 12 000 €

Tracteur agricole : 25 920 €

Le maire précise que ces crédits seront repris au budget 2018.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à engager les dépenses d'investissement détaillées ci-dessus.

**2- Opération "amende de police 2018"/réfection de la signalisation horizontale**

Monsieur le maire rappelle la demande de marquage au sol présentée par le collègue Marcel Massot pour parfaire la sécurité des élèves lors de leurs déplacements entre l'établissement et l'internat et pour la réfection des peintures des emplacements de stationnement. Il indique aux conseillers que ce type d'intervention peut faire l'objet d'une opération au titre des "amendes de police", subvention du département qui peut participer à hauteur de 50% dans le cadre de la sécurisation. Il propose donc de définir un projet précis, de solliciter des devis correspondants afin de pouvoir solliciter le département.

Le principe est approuvé à l'unanimité.

**3- Analyses alimentaires 2018/convention avec le laboratoire départemental**

Monsieur le maire rappelle que c'est le laboratoire vétérinaire départemental qui procède aux prélèvements de surface à la cantine scolaire. Cette prestation fait l'objet d'un contrat annuel. Il précise que le coût estimatif pour 2018 s'élève à 155.46 € H.T.

La proposition de prestation est acceptée à l'unanimité.

#### **4- convention de partenariat pour la présentation d'un spectacle en langue d'oc**

Monsieur le maire rappelle aux conseillers la proposition de renouvellement par le conseil départemental d'une tournée pédagogique de théâtre en langue d'oc à destination du public scolaire. La représentation de la pièce PEIRE PETIT est programmée le mardi 3 avril prochain. Ce spectacle fait l'objet d'une convention de partenariat entre l'association animation scolaire d'oc, l'association théâtre Talhers Production la Rampe TIO et la commune. La participation financière de la commune d'accueil s'élève à 350 €.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention à l'unanimité.

#### **5- Motion pour le maintien du bureau de poste de plein exercice**

Monsieur le maire rappelle l'historique des événements liés au devenir de La Poste. Il indique qu'aujourd'hui le collectif de défense propose une motion à soumettre au vote des conseils municipaux des communes du territoire concerné. Monsieur le maire donne lecture de ce document qui réclame le gel des mesures restrictives envisagées jusqu'à fin 2019.

Le conseil municipal adopte cette motion à la majorité ( 9 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre).

#### **6- informations diverses**

Monsieur le maire fait part des remerciements de l'association des restaurants du coeur du département pour le versement de la subvention d'un montant de 350 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 15 février 2018

**Le Maire,**  
**Patrick MASSOT**

